

Extrait du Registre des délibérations du 20 mars 2024

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 27 mars 2024	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 7 mars 2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 72 (691 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 691 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 20 mars 2024, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Frontenay-Rohan-Rohan (79), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés*:

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Jany LESOUF ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram Chaban : Sabine SOBOTA ; Ferrières : Jenny MORTAGNE ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; *Nuillé d'Aunis : Magali VINCENT* ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS ; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEULT et Gérard RENAUDET ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; Frontenay-Rohan-Rohan : Olivier POIRAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Elmano MARTINS ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Vallans : Olivier CAILLÉ ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon la Presqu'île : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Benet : Sylvie GRIFFON ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; Champagné les Marais : Natacha MORIN ; Curzon : Boris RIMBERT ; Damvix : Yannick MOREAU ; Le Gué de Velluire : Alexandre OLONDE ; L'île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; Luçon : Francis VRIGNAUD ; Maillé : Patricia LUCAS ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Geneviève BARNAUD ; Péault : Laurent MENANTEAU ; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLÉ ; La Taillée : Judicael LAMY ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BETAU ; Vouillé-les-Marais : Laëtitia DAVID

Au titre des EPCI :

Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; *Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU* ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFFREY, Rose-Marie NIETO, Olivier POIRAUD, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU, Stéphane GUILLON

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime : Thierry BOUCARD ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire : Eric SAUTREAU ; Collectif des 3 fédérations de pêche : Olivier MOUY ; Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON ; Deux-Sèvres Nature Environnement – Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres : Pascale JEAN DIT BERTHELOT ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC

Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2024 Budget annexe développement économique



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2024 Budget annexe développement économique

Contexte

Le budget primitif 2024 est adopté par chapitre en section de fonctionnement, et par chapitre et opérations en section d'investissement.

Il est proposé de voter, pour l'exercice 2024, le Budget annexe développement économique sans reprise des restes à réaliser et résultats de l'année 2023

Vu la délibération du Comité syndical, en date du 24 janvier 2024, actant du Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la convocation adressée au Comité syndical le 7 mars 2023 pour une session de vote du budget le 20 mars 2024,

Vu les statuts du Syndicat mixte du parc naturel régional du Marais poitevin, modifiés par délibération du Comité syndical le 20 mars 2024,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté en Comité syndical le 30 novembre 2023.

Considérant que le budget annexe développement économique 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 134 042,32 € dont 70 355,66 € en section de fonctionnement et 63 686,66 € en section d'investissement,

Vu le projet de budget 2024 présenté en annexe de la présente délibération.

Décision

Sur proposition du Président et après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

> d'approuver le Budget annexe développement économique de l'exercice 2024, du Parc naturel régional du Marais poitevin, arrêté en dépenses et en recettes à 134 042,32 € dont 70 355,66 € en section de fonctionnement et 63 686,66 € en section d'investissement,

> d'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) et de la section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORESTEL

